– LA DRÔME –
caue

rendez-vous
# RDV

N°40 // OCTOBRE 2009

## "LE ROYANS-VERCORS UNE MONTAGNE ACCESSIBLE À TOUS"

LES ÉCHOS DU CAUE

**CHARTE DÉPARTEMENTALE DE CONSEIL ARCHITECTURAL ET PAYSAGER POUR LES PARTICULIERS ET LES COLLECTIVITÉS**

MARC LEROUGE

**RESPONSABLE DU PÔLE INGÉNIERIE D'APPUI TERRITORIAL À LA DDE DE LA DRÔME**

**RENDEZ-VOUS**
lettre d'information
éditée par le CAUE [Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Drôme]
44 rue Faventines BP 1022
26010 Valence Cedex
entrée du public : place Jean Collombet
tél : 04 75 79 04 03
fax : 04 75 79 04 17
courriel : caue@dromenet.org
www.caue.dromenet.org

Directeur de la publication :
Jean-Luc Piolet, directeur du CAUE.
Direction de la rédaction :
Walter Acchiardi et Christine Coignet.
Comité de rédaction :
Ghislaine Giraud, Patrice Gorce, Michel Grégoire, Anne Jestin, François Pégon.
Crédit photos : CAUE, photo des chalets à Vassieux page 2 : Mme Sophie Augustin
Conception graphique :
Audrey Carreira-Xavier.
Impressions Modernes 07,
certification Imprim'vert.
Dépôt légal n° 335 C 96 ISSN 1273-814.

Assemblée générale des 30 ans du CAUE de la Drôme le 26 Juin 2009 au théâtre de verdure de Grâne

## ÉCHOS DU C.A.U.E

**CC du Diois** Animation d'ateliers collectifs d'urbanisme autour des projets de : Chamaloc, Marignac, Sainte-Croix, Saint-Andéol-en-Quint, Vachères-en-Quint et Saint-Julien-en-Quint.

**CC du Pays de Romans - Saint-Christophe-et-le-Laris** Aide à l'élaboration du cahier des charges puis suivi de l'étude de la Carte communale.

**CC du Val de Drôme - Cliousclat**
1- Pré-programmation puis suivi du projet d'extension des locaux scolaires.
2- Réflexion préalable à l'aménagement de trois secteurs AUa du PLU : capacité d'accueil en logements, circulations, stationnements...

**CC du Val de Drôme-Francillon-sur-Roubion** Avant l'acquisition éventuelle de terrains par la collectivité pour favoriser la construction d'habitat : analyse des conditions de leur constructibilité et proposition de principes d'aménagement.

**CC du Vercors** Dans le cadre du suivi des projets d'urbanisation mis en place par la CCV et le PNVR sous forme d'ateliers intercommunaux : lancement d'une seconde phase portant sur des projets d'extension urbaine à Saint-Julien-en-Vercors, La Chapelle-en-Vercors et Saint-Agnan-en-Vercors.

**Chantemerle-les-Grignan** Réflexion préalable à l'urbanisation d'un terrain communal [analyse du site, programme, scénarios d'implantation]. Aide à l'élaboration du projet de révision simplifiée du POS.

**Clansayes** Aide à l'élaboration du cahier des charges de l'étude du PLU.

# "LE ROYANS-VERCORS : UNE MONTAGNE ACCESSIBLE À TOUS"

Faire du Royans Vercors, un espace de loisirs et de vacances, et plus largement un territoire de vie, ouvert à tous et donc à tous ceux qui sont handicapés ou à mobilité réduite : c'est l'objectif que se sont fixés les élus des deux Communautés de communes du secteur. Une ambition que l'Etat a choisi de soutenir en 2007 dans le cadre de la labellisation d'un *Pôle d'excellence rurale* sur le thème "Handicap : le Royans-Vercors, une montagne accessible à tous".

La démarche, lancée avec le recrutement d'un animateur et la constitution d'un comité de pilotage réunissant aux côtés des élus tous les acteurs concernés[1], a permis de définir quatre axes de travail.
Le premier concerne la création d'hébergements adaptés. L'action la plus significative est sans doute la construction à Vassieux-en-Vercors, par l'association *Les 4 saisons*, de cinq chalets adaptés (des T3 de 73 m²). Construits en ossature bois par Guy Reygnier, architecte à Privas, ils seront livrés à Noël 2009. L'association projette d'en créer cinq autres dans les deux ans à venir, et de construire une chaufferie bois qui les alimentera tous. D'autres propriétaires privés d'hébergements touristiques ont quant à eux bénéficié des aides du PER pour la réalisation, par des cabinets spécialisés, d'audits sur la mise en accessibilité de leurs locaux (diagnostics et préconisations de travaux).
Le deuxième axe porte sur le développement d'activités de loisirs et de pleine nature adaptées. A titre d'exemples :
- l'aménagement, à Vassieux, de deux sentiers équipés de bornes tactiles et adaptés aux personnes en fauteuil : un "sentier de mémoire" qui relie le centre village à la Nécropole de la Résistance, et un sentier de découverte du patrimoine (paysage, agriculture, histoire...) qui fait une boucle de 4,8 km sur le plateau.
- l'aménagement et l'équipement en matériels spécifiques des stations de ski : parking et accès de l'auberge de Roybon, achat d'un fauteuil tout terrain à Valdrôme, ou d'une "joëlette" à Herbouilly...
- l'équipement des piscines de La Chapelle-en-Vercors et Saint-Jean-en-Royans : achat d'appareils pour la mise à l'eau des personnes en fauteuils. A noter que la piscine de Saint-Jean avait avant cela fait l'objet de travaux complets d'adaptation aux publics à mobilité réduite.
Les deux derniers axes du PER portent sur l'accessibilité du territoire, entendue au sens large : *accessibilité* physique des espaces publics (voiries, aires de pique-nique...) et des services (commerces...), mais aussi *accès* pour tous à l'information disponible sur le Royans Vercors. Une "vitrine touristique" va ainsi être créée à Saint-Nazaire-en-Royans, porte d'entrée du territoire, dans la Maison de l'Aqueduc. Projet architectural et projet scénographique[3] y ont été conçus de manière à permettre à tous les publics une immersion totale dans le territoire grâce à la stimulation des 5 sens de perception. On y trouvera par exemple des bornes tactiles et des sols en résine intégrant des cheminements

Les chalets de l'association "les 4 saisons" à Vassieux

destinés aux non-voyants, un système d'audioguidage (utilisable par les malentendants appareillés), des bornes de senteur permettant de découvrir le parfum des produits du terroir, etc... L'ouverture est programmée pour la saison estivale 2010.
L'accessibilité physique du territoire s'est concrétisée par la mise en place d'une *Opération Programmée d'Amélioration de l'Accessibilité des Villages/OPAAV* portant sur 16 communes. Sur la base d'un cahier des charges rédigé avec l'aide du CAUE, un bureau d'études[3] s'est vu confier une mission visant à :

Entrée sud de Sainte-Eulalie-en-Royans [Extrait de "plan de mise en accessibilté des espaces publics" - DDE Drôme - CETE]

- élaborer le plan de mise en accessibilité des voiries et espaces publics[4] de chacune des 16 communes concernées,
- assurer ensuite un suivi et une assistance technique auprès des maîtres d'oeuvre et maîtres d'ouvrage des travaux à réaliser.
Sur le Royans, c'est la Communauté de communes qui ayant la compétence voirie a porté le projet. Parmi les actions retenues et en cours de travaux : l'aménagement de l'entrée sud de Sainte-Eulalie-en-Royans, celui de la liaison entre la salle des fêtes et le centre village d'Oriol-en-Royans, ou la liaison entre le lotissement *Les Bouroux* et le centre de Saint-Laurent-en-Royans.
Au delà des aides financières qu'il a apportées, le PER -qui s'achève fin 2009- aura sans doute eu pour principal mérite d'accélérer la prise de conscience des décideurs et des aménageurs sur cette question cruciale de l'accessibilité. Ainsi, les élus réfléchissent aujourd'hui à s'engager dans un *Contrat Territorial de Tourisme et de Loisirs Adaptés/CTTLA*, une démarche initiée par la Région, qui leur permettrait de poursuivre leur objectif de "rendre la montagne accessible à tous"...

(1) les services de l'Etat (DDJS, DDASS...), le Département, le Comité Départemental du Tourisme/CDT, le Parc Naturel Régional du Vercors/PNVR, l'Association des Paralysés de France/APF, le collectif Drôme Handicap, etc...
(2) architectes : Ch. et E. L. Colomb, Valence
scénographes : Elsa Olu Conseil, Lyon.

La Maison de l'aqueduc à St Nazaire-en-Royans

(3) groupement constitué de la DDE et du Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement/ CETE de Lyon.
(4) la loi stipule que toutes les communes doivent avoir réalisé ce plan avant la fin 2009.

**Deux actions... et leur financement**
**Aménagement de villages du Royans**
**coût travaux voiries villages : 223 559** €
maîtrise d'ouvrage : CC du Pays du Royans
subv. PER : 54 452 €
subv. Etat [DGE : 54 452 €
subv. Département : 28 305 €
reste à charge CCPR : 84 913 € [38%]
**Cinq chalets *Les 4 saisons***
maîtrise d'ouvrage privée
coût travaux :785 000 €
subv. PER : 305 000 €

# CHARTE DÉPARTEMENTALE DE CONSEIL ARCHITECTURAL ET PAYSAGER

## POUR LES PARTICULIERS ET LES COLLECTIVITÉS

Le CAUE, dans le cadre de ses missions, aide à la mise en place et à l'animation d'un réseau départemental de conseil architectural et paysager permettant de conseiller :
• en amont de leur projet les particuliers en matière de construction et de réhabilitation,
• les élus en charge de l'application du droit des sols : permis de construire, déclaration préalable…

Ce conseil, qui peut être organisé à l'échelle communale ou intercommunale, est réalisé par un architecte-conseiller libéral, choisi par la collectivité, en partenariat avec les services de l'Etat.

Plusieurs territoires ont d'ores et déjà demandé au CAUE de les aider à élaborer le cahier des charges préalable au choix de ces architectes-conseillers dans le cadre d'une Charte Départementale : les Communautés de communes du Pays de Romans, du Pays de Bourg-de-Péage, du Pays du Royans, du Val d'Eygues, du Crestois, de Rhône-Valloire, du Diois, le Syndicat Mixte de Rovaltain, la commune de Loriol…

Le CAUE, en complément de l'accompagnement des collectivités pour la mise en place de ce service, assure un rôle d'animation du réseau des différents architectes-conseillers (pôle de ressources, organisation de rencontres/échanges, formation,…) ainsi que l'établissement d'un bilan annuel par territoire et au niveau départemental.

## ÉCHOS DU C.A.U.E

**Die**
1- Analyse comparative de trois sites pouvant recevoir la construction d'une résidence intergénérationnelle.
2- Pré-programmation et suivi d'une étude d'aménagement des espaces publics du centre ville.

**Marches**
1- Pré-programmation et suivi des projets de restructuration et construction d'équipements publics.
2- Cahier des charges puis suivi d'une étude visant à élaborer un schéma global de déplacement et d'aménagement d'espaces publics, et à définir l'organisation générale et le mode de financement de l'urbanisation d'un secteur à fort enjeu.
3- A l'occasion de la réfection des espaces publics jouxtant l'école : aide au projet pédagogique des enseignants.

**Molières-Glandaz** Réflexion préalable à la mise en valeur touristique du site du "Haut Molières".

**Sainte-Croix** Aide à l'élaboration du dossier de création d'une Zone d'Aménagement différé/ZAD.

**Saint-Martin-en-Vercors**
1- Pré-programmation puis suivi d'une étude visant préciser les conditions de réalisation d'équipements publics et de logements dans le centre village.
2- Réflexion préalable à la réalisation d'une opération destinée à l'accueil de personnes âgées.

**Valdrome** Dans le cadre de l'élaboration du cahier des charges de l'étude du PLU : aide à la définition des enjeux du projet territorial.

La liste exhaustive des missions CAUE sur notre site : http://caue.dromenet.org

# Marc LEROUGE

## Responsable du pôle ingénierie d'appui territorial à la DDE de la Drôme

Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat/TPE diplômé de l'école de Vaux-en-Velin, Marc Lerouge est depuis septembre 2006 responsable du *pôle ingénierie d'appui territorial* à la Direction Départementale de l'Equipement/DDE de la Drôme. Ce service né du regroupement de l'ensemble des bureaux d'études de la DDE assure des missions de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans deux domaines : les ouvrages d'art et l'aménagement du territoire. Par "aménagement du territoire" il faut entendre : aménagement urbain et voirie, et donc notamment : accessibilité des espaces publics. Un thème sur lequel Marc Lerouge s'est particulièrement investi.

(1) voir supra pages 2 et 3

Depuis début 2007, tous les travaux d'aménagement d'espaces publics doivent être réalisés en conformité avec la loi de 2005 dite "*pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*". Cette loi pose le principe d'une accessibilité généralisée du cadre bâti, des espaces publics, de la voirie et des transports, à tous ceux qui souffrent d'un handicap : qu'il soit temporaire ou définitif, d'ordre physique, visuel, auditif ou mental.

Parmi les obligations définies par cette loi, l'une, qui concerne toutes les communes quelle que soit leur taille, consiste à élaborer un *plan de mise en accessibilité des voiries et des espaces publics* avant le 23 décembre de cette année (!). Le plan doit intégrer un calendrier de réalisation des actions projetées.
Disons-le clairement : très peu de communes ont à ce jour réalisé ce plan. Dans la Drôme, elles sont à peine une trentaine. Et il s'agit pour la moitié des 16 communes du Royans et du Vercors qui l'ont fait étudier dans le cadre de leur démarche de Pôle d'excellence rurale/PER[1].
En septembre 2007, les communautés de communes du Vercors et du Pays du Royans ont en effet lancé une consultation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui intégrait :
- d'une part, une "étude diagnostic visant à repérer les aménagements nécessaires pour la mise en accessibilité des villages et proposer des réponses adaptées", autrement dit un *plan de mise en accessibilité des voiries et espaces publics*,
- d'autre part, une mission d'assistance durant les phases travaux.

C'est la DDE de la Drôme, et en l'occurence mon service, associé au Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement/CETE de Lyon, qui a été choisi par les élus pour réaliser ce travail.
Sur la base du cahier des charges rédigé par le CAUE, qui nous était fourni, la méthodologie mise en oeuvre a consisté à :
- réaliser une analyse fonctionnelle du village ou du bourg : caractérisation des voiries, zones de stationnement, liaisons douces... , identification des lieux publics et privés générateurs de déplacements, et prise en compte des projets d'équipements ou d'urbanisation à échéance de 5 ou 6 ans
- à partir de là : proposer une hiérarchisation des lieux et des chaînes de déplacement selon leurs niveaux de priorité et d'enjeux,
- et enfin, après validation par la commune de ses priorités : élaborer un diagnostic précis et des préconisations techniques de mise en conformité, ou simplement d'amélioration du confort d'usage, puis estimer le coût des travaux à réaliser.

Aujourd'hui, ces communes du Royans et du Vercors ont presque toutes engagé une première phase de réalisation. Et mon travail consiste à vérifier aux côtés des élus que les projets dessinés par leurs maîtres d'oeuvre respectent bien les préconisations ou prescriptions techniques qui avaient été définies.
Ce même travail d'élaboration de cahier des charges puis de suivi-conseil du travail des concepteurs, architecte et scénographe, nous l'avons réalisé sur le projet de *vitrine touristique* à Saint-Nazaire-en-Royans.
Ce lieu étant à fois la porte d'entrée et la "vitrine" du territoire, il se doit d'être exemplaire en matière d'accessibilité, et le maître d'ouvrage a, avec notre aide, défini des prescriptions assez contraignantes. Le projet s'annonce ainsi particulièrement intéressant.

Les plans de mise en accessibilité que nous avons étudiés pour ce territoire Royans-Vercors datent de 2007. Aujourd'hui, compte tenu de la redéfinition du rôle des services de l'Etat, nous nous recentrons uniquement sur les missions de conseil.
Il est très important, me semble-t-il, que les collectivités qui sont de plus en plus nombreuses - et pas seulement à cause des obligations légales - à s'interroger sur ce sujet de l'accessibilité pour tous, puissent trouver des réponses, et être aidées dans la définition de leurs objectifs. Les professionnels aménageurs de l'espace, qui sont encore relativement peu formés aux questions de l'accessibilité, le seront d'autant plus vite qu'ils trouveront en face d'eux des maîtres d'ouvrage capables de formuler des attentes précises en la matière.

**Personnes de la DDE à contacter**
côté accessibilité voiries et espaces publics :
**M. Marc LEROUGE** tel : **04 75 79 75 55**
et côté bâtiments :
**M. Alain SPENGLER** tel : **04 75 79 75 19**

**RAPPEL**

**Pour les Etablissements Recevant du Public/ERP existants.**

**- ERP catégories 1 à 4 :**
diagnostic accessibilité à réaliser : avant le 1er janvier 2011,
mise aux normes :
avant le 1er janvier 2015
**- ERP catégorie 5 :**
diagnostic non obligatoire mais accessibilité d'une partie du bâtiment pouvant fournir l'ensemble des prestations à réaliser : avant le 1er janvier 2015